



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**  
  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Bruxelles, le 7 décembre 2011  
(OR. en)**

**CM 5588/1/11  
REV 1**

**OJ CONS  
AGRI  
PECHE**

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: Lieve.Denil@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7860 / +32.2-281.8270

---

Objet: 3137<sup>ème</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Agriculture et pêche)

Date: Jeudi 15 **(10 heures)** et vendredi 16 décembre 2011

Lieu: CONSEIL

Bâtiment Justus Lipsius

Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

---

1. Adoption de l'ordre du jour

**Activités non législatives**

2. Approbation de la liste des points "A"

## Points COREPER

### PÊCHE

3. a) Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2012, les possibilités de pêche des navires de l'Union pour certains stocks ou groupes de stocks halieutiques ne faisant pas l'objet de négociations ou d'accords internationaux (\*)  
(Base juridique: article 43, paragraphe 3, du TFUE)  
- *Accord politique*  
doc. 14751/11 PECHE 253
- b) Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2012, les possibilités de pêche dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union en ce qui concerne certains stocks halieutiques faisant l'objet de négociations ou d'accords internationaux (\*)  
(Base juridique: article 43, paragraphe 3, du TFUE)  
- *Accord politique*  
doc. 16650/11 PECHE 334
4. Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2012, les possibilités de pêche applicables en mer Noire pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques (\*)  
(Base juridique: article 43, paragraphe 3, du TFUE)  
- *Accord politique*  
doc. 17396/11 PECHE 348

## AGRICULTURE

### 5. Organismes génétiquement modifiés (OGM)

- a) Proposition de décision du Conseil autorisant la mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié 281-24-236x3006-210-23 (DAS 24236-5xDAS-21Ø23-5), consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (\*)  
(Bases juridiques: article 35, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1829/2003 et article 30, paragraphe 2, de la directive 2001/18/CE et décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil)  
doc. 17411/1/11 REV 1 AGRILEG 134 SEMENCES 18
- b) Proposition de décision du Conseil autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié Bt11xMIR604xGA21 (SYN BTØ11 1xSYN-IR6Ø4-5xMON-ØØØ21-9), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (\*)  
(Bases juridiques: article 35, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1829/2003 et article 30, paragraphe 2, de la directive 2001/18/CE et décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil)  
doc. 17412/1/11 REV 1 AGRILEG 135 SEMENCES 19
- c) Proposition de décision du Conseil autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié Bt11xMIR604 (SYN BTØ11 1xSYN IR6Ø4-5), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (\*)  
(Bases juridiques: article 35, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1829/2003 et article 30, paragraphe 2, de la directive 2001/18/CE et décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil)  
doc. 17413/1/11 REV 1 AGRILEG 136 SEMENCES 20
- d) Proposition de décision du Conseil autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MIR604xGA21 (SYN IR6Ø4 5xMON ØØØ21-9), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (\*)  
(Bases juridiques: article 35, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1829/2003 et article 30, paragraphe 2, de la directive 2001/18/CE et décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil)  
doc. 17414/1/11 REV 1 AGRILEG 137 SEMENCES 21

- *Adoption*

## **Point CSA**

6. Livre vert sur la promotion et l'information en faveur des produits agricoles: une stratégie à forte valeur ajoutée européenne pour promouvoir les saveurs de l'Europe
  - *Conclusions du Conseil*

## **Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

7. Approbation de la liste des points "A"

## **PECHE**

### **Point COREPER**

8. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche [abrogeant le règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil et le règlement (CE) n° 861/2006 du Conseil] et règlement n° xxxx/20111 du Conseil sur la politique maritime intégrée
  - *Présentation et échange de vues*  
doc. 17870/11 PECHE 368 CADREFIN 162 CODEC 2255  
doc. 17867/11 PECHE 367 CADREFIN 161 CODEC 2254

## **AGRICULTURE**

### **Points CSA**

9. Ensemble de mesures de réforme de la PAC
  - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural
    - *Échange de vues*  
doc. 18074/11 AGRI 833 AGRISTR 81 CODEC 2300

10. (évent.) Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil et le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union
- *Débat d'orientation*
11. Divers
- a) Rapport sur l'incidence du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport
    - *Présentation par la Commission*
  - b) Négociations dans le cadre du Codex alimentarius - Avancées et perspectives
    - *Informations communiquées par la présidence*
  - c) Période transitoire pour l'aide partiellement couplée concernant les agrumes transformés
    - *Demande de la délégation chypriote*
  - d) Le problème de l'article 2, point c); dans les décisions du Conseil autorisant la mise sur le marché de produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), consistant en OGM ou produits à partir d'OGM
    - *Informations communiquées par la présidence hongroise*

°  
° °

La présidence a le plaisir d'inviter les ministres de l'agriculture à un déjeuner qui se tiendra à 13 heures. Le débat au cours du déjeuner portera sur la réforme de la PAC (2<sup>e</sup> pilier).  
(doc. 18073/11).